

# Elections européennes

## En France métropolitaine, la date des élections européennes est fixée au dimanche 9 juin 2024.

Pour pouvoir **voter aux élections européennes** 2024, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales en ligne jusqu'au **1er mai 2024** ou directement à la mairie jusqu'au **3 mai 2024**.

Peuvent voter aux européennes :

- > les citoyens français
- > les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France et qui sont inscrits sur les listes complémentaires de la commune.

Les **étrangers habitant en France** mais qui ne sont **pas ressortissants d'un pays de l'UE** ne peuvent pas voter.



Pour vérifier son inscription ou le bureau de vote de rattachement, c'est par [ici \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE)

## Absent le jour du scrutin ? Pensez à la procuration.

La procuration doit être faite **avant la date du vote**, soit avant le 9 juin. Attention, le bureau de vote doit avoir reçu la procuration **avant le jour du scrutin** pour que celle-ci soit prise en compte, il est donc conseillé de s'y prendre bien à l'avance.

Les démarches ont été simplifiées pour établir une procuration avec le service de téléprocédure

<< [Maprocuration \(https://www.maprocuration.gouv.fr/\)](https://www.maprocuration.gouv.fr/) >>.

## Qu'est-ce que le Parlement européen?

Le Parlement européen représente les citoyens des États membres de l'Union européenne. C'est la **seule institution européenne** élue au suffrage universel direct. Il exerce **trois compétences** : législative, budgétaire et de contrôle de l'exécutif européen.

- > **Commissions** : Les représentants européens appartiennent à des commissions parlementaires thématiques qui se réunissent à Bruxelles. Elles couvrent les **sujets majeurs sur lesquels le Parlement légifère** comme l'environnement, l'immigration, la protection des consommateurs, les droits des femmes, l'éducation, le transport, les budgets...
- > **Plénière** : Les représentants se réunissent tous les mois (sauf en août) en assemblée plénière à Strasbourg, siège du Parlement européen. Des sessions plénières additionnelles se déroulent ponctuellement à Bruxelles.
- > **Groupes politiques** : Les représentants siègent au sein de groupes politiques qui ne sont pas organisés par nationalité mais **en fonction de leurs affinités politiques**. Chaque groupe politique doit compter **au moins 23 élus**.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement du Parlement européen, cliquez [ici](#).



**À savoir : Les « eurodéputés » peuvent s'exprimer dans l'une des 24 langues officielles de l'UE. Tous les documents parlementaires sont publiés dans chacune des langues de l'UE.**

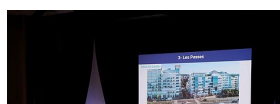
## Comment fonctionne le scrutin?

L'élection a lieu à la **représentation proportionnelle** suivant la règle de la plus forte moyenne, sans mélange de votes ni préférence pour un candidat. Il n'y a pas de second tour, il s'agit d'un suffrage universel direct à **un seul tour**.

Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu **au moins 5 %** des suffrages exprimés. Les sièges sont attribués aux candidat-e-s d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les élections européennes de 2019 ont marqué un changement majeur : **le retour à la circonscription unique**. Chaque parti doit désigner une **liste nationale unique** de candidats. À l'issue des élections, les représentants élus peuvent rejoindre ou créer un groupe politique au niveau européen.

## Fil Infos





LES GRANDS PROJETS,  
URBANISME

Une réhabilitation  
dans la  
transparence et  
totalement  
environnementale

VILLE DE  
*La Baule*  
ESCOUBLAC

**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

